



## Premier jugement de départage écartant le barème Macron comme contraire au droit international

Chère et Chers Camarades,

Confirmant les premières décisions rendues, le Conseil de prud'hommes d'Agen, dans sa formation de départage présidée par un juge professionnel, écarte également l'application des barèmes Macron en ce qu'ils sont contraires au droit international.

Vous trouverez le jugement ci-joint.

Fraternellement,

**Anaïs Ferrer**  
Responsable du pôle DLAJ confédéral

Document en annexe :

- **Jugement CPH d'Agen  
du 5.2.2019**